

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du LUNDI 29 OCTOBRE 2018

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**  
Jean-Louis **EYROLLE**,  
Patrick **TEYSSÉDRE**  
Philippe **BOUCHER**  
Isabelle **ROUX**  
Karine **LEMERCIER**  
Marie-France **WAGNER**  
Cyril **LIAUZUN**  
Dominique **VANOOSTHUYSE**

Excusés : Philippe **DELVIT**,  
Régine **REDON**, pouvoir à Jean-Jacques **PECHBERTY**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

En début de séance Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

-Accompagnement bus scolaire

Ce que les membres du Conseil acceptent.

### DECISIONS MODIFICATIVES

#### Objet : DM N°4/2018 MATERIEL INFORMATIQUE

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018*



### **VOIRIE N°12 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION :**

Cette voirie (derrière la boulangerie) actuellement règlementée en sens unique, depuis l'intersection à la RD 662 jusqu'au carrefour de l'école, pose des problèmes de sécurité et d'utilisations très fréquentes du sens interdit.

Après discussions il est donc décidé de fermer cette voirie à la hauteur de la maison Cayrou (parcelle C 568). Le Maire prendra donc un arrêté de circulation dans ce sens.

Il sera procédé à la mise en place de la signalisation réglementaire.

### **ECLAIRAGE PUBLIC COUPURE NOCTURNE**

Suite à la révision technique des coffrets d'éclairage public et dans un souci d'économie, l'éclairage public communal sera supprimé de 23h00 à 6H00.

Pour le poste du bourg (centre village) une exception sera mise en place au mois de juillet et août afin de maintenir l'éclairage public nocturne, compte tenu des festivités et de la population plus nombreuse dû à la saison touristique.

### **ACCOMPAGNEMENT BUS SCOLAIRE**

Monsieur Patrick TEYSSÉDRE présente le compte rendu du conseil d'école. Le point majeur concerne les problèmes d'un accompagnateur scolaire dans le bus.

Après discussion, trois élus de la commune proposent d'assurer ponctuellement leur présence dans le bus afin de vérifier la tenue et le comportement des enfants.

A propos d'une participation financière et de l'engagement d'un emploi partiel affecté à la présence d'un accompagnateur dans le bus, l'ensemble des membres du conseil reste réservé et dans l'attente d'une concertation avec les autres communes.

***L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00***